

# Avec Dmail, Gmail gère les courriers à durée limitée

**Dmail** propose une nouvelle fonction en proposant une extension gratuite pour **Gmail** [disponible via le Chrome Webstore](#). Il devient possible de spécifier le délai d'accès à un e-mail en vue d'une consultation par le destinataire avant la révocation du message.

On peut fixer un délai précis (disponibilité d'une heure, d'une journée ou d'une semaine) ou ne pas donner d'échéance de disponibilité. On l'active à sa guise dans l'interface de Gmail dédiée à la rédaction d'un courriel.

Dmail ne se contente pas d'offrir une composante éphémère aux courriels, il garantit également un chiffrement avec une clef de 256 bits. Une copie de l'e-mail est envoyée sur le datastore (« banque de données ») de Dmail tandis que le destinataire reçoit l'emplacement du courriel sur le datastore ainsi qu'une clef de déchiffrement.

## Une option transparente

A travers Gmail, il n'est pas nécessaire que les destinataires installent Dmail pour que le système de révocation fonctionne. Si tel est le cas, ils recevront un message leur précisant qu'ils ont reçu un courriel via Dmail et seront invités à le visualiser via une page Web. En revanche, s'ils ont installé l'extension idoine, ils seront en mesure de le lire directement depuis Gmail.

Pour l'heure, Dmail reste cantonné à un usage via le web. Mais, à partir du mois d'août, une application mobile sera lancée sur iOS puis suivie d'une déclinaison sur Android. L'équipe envisage ensuite de faire de Dmail un service freemium avec un tronc commun gratuit et des options payantes, précise [Techcrunch](#).

Le service a été développé par une partie de l'équipe derrière Delicious, l'ex-service de social bookmarking créé sous l'égide de Yahoo puis passé entre les mains des deux co-fondateurs (Chad Hurley et Steve Chen) de YouTube. Finalement, il est tombé dans l'escarcelle de Science, société dirigée par Mike Jones, ancien CEO de MySpace.

## En complément de l'option annulation du mail envoyé

Appuyer sur la touche « Envoyer » d'un courrier électronique semble irrévocable. Et nombreuses sont les fois, où l'on regrette d'avoir expédié tel message bardé de fautes ou au contenu mal rédigé (ou pire contenant des informations confidentielles).

Il existe déjà des possibilités pour révoquer l'accès à un courriel envoyé via Gmail. Récemment, dans le cadre du Google Labs, Google a généralisé l'option d'annulation d'un e-mail envoyé, rappelle [l'Espresso](#).

Seul bémol, l'annulation est limitée à 30 secondes après avoir appuyé sur la touche « Envoyer ». Même annulé, le message reste visible dans le brouillon de l'interface de messagerie de l'utilisateur – expéditeur. Dans le cadre de Exchange, Outlook permet aussi de révoquer l'accès à un courriel. Mais, une fois encore, cela reste limité ; ici aux destinataires de l'organisation qui utilisent le même serveur Exchange.

**A lire aussi :**

[Linus Torvalds critique l'inefficacité du filtre antispam de Gmail](#)

[Google améliore le système antispam de Gmail](#)